

Articulation entre le mandat social et le contrat de travail

Mardi 31 mars 2026
de 9h30 à 12h30

eurojuris.fr

Animé par :

Guillaume BOULAN

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
Cabinet CRTD & associés

Et Corinne PILLET

Avocate au Barreau de Paris
Cabinet IFL Avocats

Horaires :

9h30 / 12h30
Soit 3 heures de formation

Formation en visioconférence :

Cette formation se tiendra en visioconférence

Spécialités / compétences :

Droit du travail et de la sécurité sociale

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 12 février au 15 avril 2026 - Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Au terme de cette formation le participant connaîtra l'articulation entre le contrat de travail et le mandat social, autour d'un cas pratique : un directeur salarié qui devient mandataire social. Il comprendra les régimes juridiques distincts du contrat de travail et du mandat social, et les conséquences de leur articulation ou substitution, à l'occasion du passage, du statut de salarié au statut de mandataire.

Programme pédagogique de la journée :

- **Régimes juridiques comparés**
Contrat de travail
Mandat social
- **Hypothèses d'articulation**
Suspension du contrat de travail lors de nomination :
Situation de principe / Effets / Techniques recommandées
Novation : transformation du contrat de travail en mandat social :
Principe / conséquences essentielles
Cumul contrat de travail et mandat social :
Conditions du cumul licite / Avantages du cumul licite / Difficultés / Exemples de cumuls admis
- **Focalisation sur la rupture**
Rupture du contrat de travail
Fin du mandat social
- **Protection sociale et assurance chômage**
Protection sociale
Assurance chômage
- **Risques contentieux et bonnes pratiques**
Risque de requalification
Conseils pratiques
- **Exemples pratiques d'évaluation (de situations pouvant donner lieu à cumul ou non)**

Articulation entre le mandat social et le contrat de travail

Mardi 31 mars 2026
de 9h30 à 12h30

eurojuris.fr

Animé par :

Guillaume BOULAN

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
Cabinet CRTD & associés

Et Corinne PILLET

Avocate au Barreau de Paris
Cabinet IFL Avocats

Horaires :

9h30 / 12h30

Soit 3 heures de formation

Formation en visioconférence :

Cette formation se tiendra en visioconférence

Spécialités / compétences :

Droit du travail et de la sécurité sociale

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 12 février au 15 avril 2026 - Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h15-9h30 : Accueil des participants et réglages techniques
- 9h30-10h : Régimes juridiques comparés
- 10h-10h30 : Hypothèses d'articulation
- 10h30-11h : Focalisation sur la rupture
- 11h-11h30 : Protection sociale et assurance chômage
- 11h30-12h : Risques contentieux et bonnes pratiques
- 12h-12h30 : Evaluation formative avec exemples pratiques d'évaluation et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Formation uniquement en visioconférence ?

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris : 228 € TTC, soit 190€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif non Membre d'Eurojuris : 398 TTC, soit 330€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société : Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire à cette formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.